

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2021



PROGRAMME 845

INSTITUT NATIONAL DE L'AUDIOVISUEL

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Jean-Baptiste GOURDIN

Directeur général des médias et des industries culturelles

Responsable du programme n° 845 : Institut national de l'audiovisuel

Le programme 845 pilote l'action de l'État en matière de conservation, de valorisation et de constitution progressive du patrimoine audiovisuel français, composé des archives sonores et audiovisuelles diffusées en France par les radios et les télévisions.

Cette fonction est assurée par l'Institut national de l'audiovisuel (INA), établissement public de l'État à caractère industriel et commercial. Comme le prévoit l'article 49 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, l'établissement assure la conservation des archives audiovisuelles des sociétés nationales de programme et contribue à leur exploitation. À ce titre, l'INA a pour principales missions :

1. la conservation du patrimoine audiovisuel national, en particulier :

- assurer la collecte des programmes audiovisuels ;
- préserver et restaurer les fonds ;
- offrir des services documentaires renouvelés et efficaces ;
- renforcer l'accessibilité aux images et aux sons sur les environnements numériques.

2. l'exploitation et la mise à disposition de ce patrimoine, en particulier :

- développer l'exploitation commerciale des fonds ;
- valoriser les archives à des fins scientifiques, éducatives et culturelles.

3. l'accompagnement des évolutions du secteur audiovisuel à travers ses activités de recherche, de production et de formation, en particulier :

- renforcer la convergence des activités de recherche et expérimentation vers la mission patrimoniale ;
- accroître le caractère innovant de la production de créations et de recherches ;
- orienter la formation professionnelle vers les technologies numériques.

Depuis le 1er janvier 1995, le fonds initial de l'INA s'est enrichi des programmes des chaînes nationales de télévision privée et publique et des réseaux nationaux de programmes radiophoniques collectés au titre du dépôt légal de la radio et de la télévision, créé par la loi du 20 juin 1992. Par ailleurs, en vertu de la loi n° 2006-961 du 1er août 2006 relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information, portant modification des dispositions du code du patrimoine, le dépôt légal du web a été confié « aux organismes dépositaires », chargés de procéder à la collecte « des signes, signaux, écrits, images, sons ou messages de toute nature ». Ainsi, l'INA a été désigné comme l'un des responsables du dépôt légal du web, qu'il gère pour le compte de l'État.

En application des dispositions de l'article 53 de la loi du 30 septembre 1986, un contrat d'objectifs et de moyens de l'établissement pour la période 2015-2019 a été signé le 21 décembre 2015 (COM 4). Les principaux objectifs de ce COM terminé au 31 décembre 2019, consistaient à :

- réaffirmer la mission patrimoniale de l'établissement ;
- renforcer son ambition commerciale en diversifiant ses clients ;
- accroître son potentiel d'innovation ;
- moderniser sa gestion sociale, financière et immobilière.

Enfin, l'Institut participe à *franceinfo*, projet commun d'offre publique d'information en continu, en fournissant plusieurs modules quotidiens visant à éclairer l'actualité au travers des fonds documentaires dont dispose l'INA.

Pour 2021, l'INA a fondé ses prévisions budgétaires sur une dotation publique de 87,9 M€ HT.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Assurer la conservation et la valorisation du patrimoine audiovisuel
INDICATEUR 1.1	Part des fonds menacés de dégradation sauvegardée en numérique
INDICATEUR 1.2	Nombre de vidéos vues en ligne par le grand public
OBJECTIF 2	Constituer et transmettre les savoirs et les compétences
INDICATEUR 2.1	Taux d'insertion professionnelle des diplômés
OBJECTIF 3	Assurer la maîtrise de la masse salariale et optimiser la gestion
INDICATEUR 3.1	Maîtrise des charges
INDICATEUR 3.2	Ressources propres

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Assurer la conservation et la valorisation du patrimoine audiovisuel

La réalisation de cet objectif, qui correspond à la mission que l'INA s'est vu confier par la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, est appréciée à travers le suivi de deux indicateurs de performance.

Part des fonds menacés de dégradation sauvegardés en numérique

Fin 2002, une cartographie des fonds en danger avait été élaborée par le cabinet Veritas, qui a servi de base à l'élaboration des COM 1 et 2 tout en fixant la fin du plan de sauvegarde et de numérisation (PSN) à l'horizon 2015. Le « périmètre initial » de ce plan de sauvegarde couvrait les fonds télévisuels ainsi que les fonds radiophoniques conservés sur des supports obsolètes, soit 759 400 heures.

En 2009, une étude a précisé les volumes restant à traiter sur ce périmètre dans le cadre du COM 3, étant entendu que le traitement massif des fonds vidéo sur 2 pouces, 1 pouce et Umatic devait s'achever cette même année. Ces travaux ont permis de réévaluer le volume total des fonds restant à sauvegarder dans le cadre du périmètre initial. À l'issue du COM 3 couvrant les années 2010 à 2014, la numérisation de ces fonds était accomplie à 92 %. Dans le cadre du COM 4 couvrant la période 2015-2019, l'INA a achevé la numérisation de ces fonds (*i.e.* telle que définie en 2003).

Au cours de la réalisation du plan de sauvegarde numérique, l'INA ayant identifié de nouveaux besoins de numérisation non prévus dans le périmètre initial du PSN, il a redéfini le périmètre du PSN, étendu à des fonds collectés récemment et à certaines archives déjà numérisées qui devront faire l'objet d'une migration sur des supports de conservation plus récents en raison des risques d'obsolescence des supports utilisés initialement. Ce travail de numérisation supplémentaire a déjà été réalisé par l'établissement au cours du COM 3 et du COM 4 (terminé fin 2019) pour un taux de réalisation de 93,68% du volume total des fonds recensés sur le nouveau périmètre.

L'objectif est d'achever le PSN en 2021, sur ce nouveau périmètre, compte tenu des difficultés de traitement des derniers fonds, liées à leur état de conservation ou la qualité de leurs supports qui nécessitent de recourir à des techniques manuelles et des délais de traitement beaucoup plus longs.

Nombre de vidéos vues en ligne par le grand public

L'un des objectifs du COM 3 était de restituer au public, dans le respect des ayants droit, les images et les sons qui constituent la mémoire collective de ces soixante dernières années. Cet objectif a été poursuivi dans le cadre du COM 4 pour la période 2015-2019 et est maintenu pour 2021.

L'INA s'est adapté aux nouveaux modes d'accès aux contenus audiovisuels en développant la mise à disposition de ses contenus sur différentes plateformes. Aujourd'hui, l'offre de l'INA se décline sur tous les écrans, sur les plateformes vidéo, sur les réseaux sociaux, sur de nombreux sites Internet partenaires et à travers des services proposés par les principaux fournisseurs d'accès.

Cette stratégie a permis à l'INA de toucher de nouveaux publics et de se positionner sur les réseaux sociaux, répondant ainsi à l'un des objectifs majeurs du COM 4 consistant à favoriser un accès facilité et augmenté aux

contenus de l'INA, notamment à travers des propositions adaptées aux nouveaux usages numériques. La participation de l'Institut à la chaîne d'information continue *franceinfo*: depuis 2016, la réalisation en partenariat avec la chaîne LCP de l'émission Rembob'Ina en 2018, le lancement en 2020 de la plateforme de streaming Madelen ainsi que la mise à disposition du nouveau site Médiaclic destiné aux professionnels du secteur, sont d'autres leviers d'accroissement de la visibilité de ses contenus à la télévision, sur les environnements numériques et pour tous les publics qui démontrent la capacité de l'Institut à s'adapter aux nouveaux usages du secteur audiovisuel.

L'indicateur retenu pour apprécier la performance de la valorisation des archives auprès du grand public mesure le nombre de vidéos vues sur l'ensemble des plateformes consultées.

INDICATEUR

1.1 – Part des fonds menacés de dégradation sauvegardée en numérique

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Part des fonds menacés de dégradation sauvegardée en numérique	%	86,61	93,68	100	99,5	100	100

Précisions méthodologiques

Dans le cadre du COM 2015-2019, le mode de calcul de l'indicateur 1.1 a été modifié. En effet, le périmètre du PSN a été révisé à la suite d'une réévaluation des volumes correspondant à la programmation initiale et à l'identification de besoins nouveaux. Il correspond désormais à 935 373 heures d'archives audiovisuelles dont une partie a déjà fait l'objet d'une numérisation au cours du COM précédent.

Remarque : les fonds photographiques inclus dans le nouveau périmètre du PSN ne sont pas comptabilisés dans cet indicateur.

Mode de calcul : Nombre d'heures sauvegardées sur support numérique rapporté au nombre d'heures menacées de dégradation.

Source des données : INA.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Le nouveau périmètre du PSN a été défini dans le cadre des négociations du COM4 arrivé à échéance le 31 décembre 2019. Pour 2020, l'objectif actualisé, et 2021, l'objectif prévisionnel, les cibles ont été calculées sur la base des derniers éléments à sauvegarder et de la capacité de nos chaînes de traitement de ces fonds particuliers qui nécessitent souvent des actions ne pouvant être automatisées compte tenu de leur qualité ou de leur état de conservation. De nouvelles difficultés ont été mises en évidence, notamment pour la numérisation de fonds anciens sur films « Nitrate » et le reliquat des fonds « Radio » fragiles (sur bandes 6,25, nécessitant certaines précautions et des traitements, non industrialisables, en chaînes unitaires) et pourraient affecter la réalisation de l'objectif. Celles-ci ne nécessitent toutefois pas pour l'instant de différer l'atteinte des cibles 2020 et 2021.

Au 31 décembre 2019, le taux de numérisation des archives s'élève à 93,68% soit 1 884 276 heures cumulées de fonds sauvegardés.

INDICATEUR

1.2 – Nombre de vidéos vues en ligne par le grand public

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Nombre de vidéos vues en ligne par le grand public	heure	509 386	722 000	350 000	760 000	800 000	>750 000

Précisions méthodologiques

Nombre de vidéos de l'INA vues sur toutes les plateformes en ligne grand public (ina.fr, YouTube, Dailymotion, Facebook, Twitter, etc.).

Périmètre : L'indicateur 1.2 cumule le nombre de vidéos vues par an sur les sites du domaine ina.fr (www.ina.fr, boutique.ina.fr, m.ina.fr, sites.ina.fr, fresques.ina.fr, api.ina.fr, *.ina.fr), y compris le *player* exportable, et sur les plateformes externes grand public sur lesquelles l'INA propose une offre (YouTube, Dailymotion, Facebook, Twitter...). Les vidéos de l'INA publiées sur le site franceinfo.fr dans le cadre de l'offre de chaîne publique d'information en continu sont également prises en compte depuis septembre 2016, date de lancement de cette offre.

Mode de calcul : Cumul annuel des vidéos vues sur chaque plateforme en milliers d'heures.

Source des données : Les différentes sources de données sont :

- pour les vidéos du domaine *.ina.fr : les logs des serveurs de vidéos mp4.ina.fr (données accessibles via <http://web.stats-v4.amathieu.devdsi12.ina.fr:8081/>) ;
- pour les vidéos des plateformes externes : les *reporting* fournis par chacune de ces plateformes.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Internet a profondément transformé l'activité de valorisation des archives de la radio et de la télévision de l'Institut : s'adressant auparavant exclusivement aux professionnels, l'INA est devenu en quelques années un véritable diffuseur de contenus audiovisuels en ligne à destination du grand public. Après l'ouverture en 2006 de son site ina.fr, et la mise à disposition d'une partie de son fonds d'archives au grand public, l'INA s'est engagé dans une politique de curation et d'éditorialisation toujours plus fine et plus riche, s'adressant à tous les publics et déployée sur tous les supports, à travers l'animation de multiples vecteurs de diffusion : site Ina.fr, ou encore chaînes YouTube et Dailymotion et réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram...).

Les résultats enregistrés depuis 2018 et la tendance à la hausse portée notamment par les efforts de contextualisation des contenus INA (avec par exemple des événements phare de l'actualité tels que les hommages à des personnalités majeures), ont poussé l'Institut à revoir à la hausse ses prévisions et ses objectifs 2020 et 2021, malgré les incertitudes sur les évolutions de l'écosystème digital et la forte dépendance des audiences numériques aux algorithmes de recommandation des plateformes tierces.

OBJECTIF

2 – Constituer et transmettre les savoirs et les compétences

Dans le prolongement de son activité de formation professionnelle, l'INA a développé depuis 2007 une école d'enseignement supérieur de référence (Ina SUP) pour les métiers des médias audiovisuels et des nouveaux médias. Ina SUP accueille plus de trois cents étudiants par an, dont près de la moitié en alternance. Avec quinze formations du BTS au master, l'école propose un large éventail de formations à l'ensemble des métiers de la production et de la diffusion, adapté aux besoins du secteur des industries culturelles et créatives et aux évolutions numériques. Immérgés dans la vie d'entreprise, à temps plein ou en alternance, les étudiants bénéficient des meilleures conditions d'apprentissage. Cette offre de formation initiale est aujourd'hui largement reconnue tant par les professionnels que par le monde académique.

À l'été 2019, l'INA a remporté l'appel à projet du Pacte régional d'investissement dans les compétences en Île-de-France, pour la création de la « *classe Alpha* » dont la mise en œuvre est essentiellement financée par la Région Île-de-France. La « *classe Alpha* » s'adresse à tous les jeunes, entre 17 et 25 ans, qu'ils soient étudiants titulaires du Bac, sans diplôme, en réorientation d'un parcours universitaire, demandeur d'emploi sans qualification, mais ayant en commun une forte motivation pour découvrir les métiers de l'audiovisuel et approfondir les connaissances et compétences fondamentales à leur vie d'étudiant et de professionnel. La sélection reposera sur un équilibre enrichissant entre des étudiants post bac ou en réorientation universitaire, et des candidats sélectionnés avec l'aide d'acteurs de l'insertion sociale et professionnelle. Le parcours proposé repose sur un accompagnement sur mesure vers l'emploi ou la poursuite d'études, sur 36 semaines et 4 parcours.

En septembre 2020, l'INA accueillera donc 100 jeunes pour un programme inclusif d'orientation et d'insertion professionnelle dédié aux métiers de l'audiovisuel et des médias numériques.

Toutes ces activités de formation reposent sur deux centres de formation complémentaires : le site historique de Bry-sur-Marne, destiné aux formations technico-artistiques, et le site d'Issy-les-Moulineaux, au plus près des grands

acteurs audiovisuels de l'ouest parisien, destiné aux formations sur la stratégie, la conception et le marketing des contenus.

L'indicateur de performance retenu pour cet objectif est le taux d'insertion professionnelle des diplômés, l'Institut devant garantir l'adéquation de ses formations professionnelles avec les besoins des entreprises du secteur. Ce taux d'insertion professionnelle des diplômés d'Ina SUP permet d'apprécier l'efficacité de la formation délivrée par l'école.

INDICATEUR

2.1 – Taux d'insertion professionnelle des diplômés

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Taux d'insertion professionnelle des diplômés	%	82	85	>60	>60	>65	>60

Précisions méthodologiques

Dans le cadre de la préparation du COM 2015-2019, le mode de calcul de l'Indicateur 2.1 suivant a été retenu : le taux d'insertion est calculé sur l'ensemble des diplômés d'une promotion en recherche effective d'activité (*i.e.* en excluant les diplômés ayant fait le choix de poursuivre des études et les inactifs). Depuis 2017, son calcul est réalisé par un tiers extérieur.

Périmètre : Anciens élèves des formations initiales INA, diplômés l'année précédant la mesure.

Mode de calcul : Nombre de diplômés ayant trouvé un emploi qualifié dans l'année qui suit l'obtention de leur diplôme (1) rapporté à l'ensemble des diplômés de cette promotion (2).

(1) Anciens étudiants ayant exercé une activité professionnelle qualifiée en lien avec la formation dispensée durant au moins 3 mois cumulés, depuis l'obtention de leur diplôme, au moment de l'enquête (N+1)

(2) hors anciens étudiants en poursuite d'études ou inactifs (hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler...)

Source des données : INA.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Le mode de calcul décrit ci-dessus permet de prendre en compte les comportements des jeunes diplômés vis-à-vis de l'entrée sur le marché du travail, et notamment la propension de plus en plus forte des diplômés du premier cycle à poursuivre leurs études. Le taux d'insertion professionnelle en 2019 atteint 78 %, et confirme la tendance déjà observée : la majorité des étudiants en BTS s'orientent de plus en plus vers une poursuite des études comme le démontre une étude de la FICAM (Fédération des industries du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia) et les retours des entreprises elles-mêmes confirment que les formations dispensées par l'INA répondent aux besoins du secteur à la recherche de jeunes professionnels autonomes et dotés de compétences niveau « Bachelor ». Cette analyse conforte la stratégie d'évolution des diplômes portée par le projet INA Sup 2020 visant à consolider l'ensemble des 14 diplômes qu'elle délivre.

En dépit du contexte économique, l'INA prévoit que le taux d'insertion professionnelle des diplômés de ses formations se maintienne à un niveau supérieur à 60 % au cours des prochaines années (conformément aux objectifs chiffrés du COM 4), compte tenu de la qualité et de la notoriété de ses filières d'enseignement initial, et de son travail de développement d'offres innovantes (e-learning) et de renouvellement de ses propositions de formation.

OBJECTIF**3 – Assurer la maîtrise de la masse salariale et optimiser la gestion**

L'objectif est double : maîtriser l'évolution des charges et maintenir l'équilibre entre ressources propres et ressources publiques, dans un contexte où l'INA s'est engagé dans son COM 4 à limiter le niveau de sa masse salariale à 67,5 M€ par an sur toute la durée du contrat (2015-2019) et à contenir ses charges d'exploitation en dessous de 42 M€. Cet objectif sera poursuivi en 2021.

Deux indicateurs de performance permettent de mesurer cet objectif.

Maîtrise des charges et des effectifs : cet indicateur se compose de deux sous-indicateurs :

- Maîtrise des charges de personnel

L'Institut s'est engagé à poursuivre son effort de maîtrise de sa masse salariale.

Les dépenses de personnel constituent en effet le poste principal de charges de l'Institut. Leur suivi est complété par le suivi des effectifs permanents et non-permanents exprimés en équivalents temps plein (ETP) à fin d'année (indicateur de suivi 3.1.1).

- Frais généraux

L'effort de maîtrise engagé dans les quatre précédents COM doit être poursuivi et consolidé au-delà du COM 4.

Des résultats pérennes ont déjà été obtenus notamment par une politique d'optimisation des achats et une rationalisation, à titre d'exemple, des parcs de téléphonie et de photocopieurs.

Ressources propres de l'INA

Cet indicateur doit permettre de vérifier que l'intensification et la diversification des activités de l'INA s'accompagnent d'une maîtrise de l'équilibre entre ressources propres et ressources publiques.

Cet indicateur est complété par le suivi du chiffre d'affaires des activités de formation et de cessions de droits, qui sont les deux activités les plus génératrices de revenus pour l'Institut (indicateur de suivi 3.2.1).

INDICATEUR**3.1 – Maîtrise des charges**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Charges de personnels	M€	66,6	65,64	67,4	66,8	67,4	<67,5
Frais généraux	M€	2,1	2,9	<3	<3	<3	<3

Précisions méthodologiquesMode de calcul :

Le montant des charges de personnel correspond à l'ensemble des coûts des personnels permanents et non-permanents de l'établissement (hors intermittents).

Les frais généraux correspondent à l'ensemble dépenses d'énergie, charges locatives et de copropriété, locations mobilières, frais de mission, frais de réception, transport collectif du personnel, téléphonie, fournitures administratives, documentations et photocopies.

Source des données : INA.

Indicateur	de suivi	3.1.1 : Nombre d'ETP permanents et non-permanents				
		Unité	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
ETP permanents fin d'année	ETP	927	925	920	915	915
ETP non permanents fin d'année	ETP	71	70	74	68	72

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE**Maîtrise des charges de personnel**

L'INA entend poursuivre sa politique de maîtrise de sa masse salariale, initiée au titre du COM4 arrivé à échéance le 31 décembre 2019. Pour mémoire, l'Institut a mis en place une stratégie visant à garantir le maintien à un niveau stable de sa masse mariale, tout en assurant un suivi rigoureux des effectifs, en identifiant les ajustements et leviers possibles de la gestion, puis en mesurant l'impact de ces mesures au fur et à mesure de leur mise en œuvre. Le niveau de la masse salariale tout au long de la mise en œuvre du COM4 a ainsi été maîtrisé : le niveau atteint en 2019 demeure en-deçà de l'objectif fixé dans le COM4. Cet objectif est maintenu pour 2021 dans l'attente des objectifs qui seront fixés par avec les tutelles dans le cadre du prochain COM.

Évolution des équivalents temps plein (ETP) permanents et non-permanents

Le volume des équivalents temps plein travaillés (ETPT) au 31 décembre 2020 est maintenu aux valeurs du PAP 2020. L'INA veille à maintenir sa masse salariale en deçà de 67,5 M€. Pour ce faire, il ajuste le nombre de ses ETP ainsi que les autres facteurs d'évolution de sa masse salariale que ce sous-indicateur ne prend pas en compte. Chaque vacance de poste permanent donne systématiquement lieu à une réflexion pouvant conduire à son remplacement, au gel du poste, à sa transformation ou à sa suppression.

Frais généraux

Depuis 2016, l'objectif de l'INA est de stabiliser le niveau de ses frais généraux par une politique des achats adaptée et un pilotage de gestion permanent afin de les maintenir à un niveau inférieur à 3 M€.

Cette stratégie a permis à l'Institut de réaliser des économies pérennes, notamment rendues possibles par la renégociation à la baisse de ses contrats de reprographie et de téléphonie, l'allègement de ses charges locatives, et la diminution de sa consommation énergétique, de transports et d'abonnements.

INDICATEUR

3.2 – Ressources propres

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Ressources propres	M€	39,4	36,8	40,5	31,46	35	Non déterminé

Précisions méthodologiques

Mode de calcul : somme des recettes commerciales de l'INA

Source des données : INA, rapports d'exécution du COM 4 et rapports de gestion des exercices clôturés pour les réalisations 2015-2019. Budget initial et budget révisé pour l'exercice 2020.

Indicateur de suivi 3-2-1 : Chiffres d'affaires des activités de formation et de cessions des droits [1]

	Unité	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Prévision selon BI 2020	Prévision 2020 actualisée
Chiffre d'affaires provenant des activités de formation	M €	7,6	7,81	7,9	6,51	8,04	5,06
Chiffre d'affaires provenant des cessions de droits	M €	22,5	23,52	23,6	23,51	24,44	20,25

[1] Le chiffre d'affaires issu de la formation présenté dans le tableau ne correspond pas à l'intégralité du chiffre d'affaires de la Direction déléguée à l'enseignement et la formation continue (DDEFC), qui génère par ailleurs des recettes liées aux missions d'expertise et de conseil qu'elle conduit.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

En ce qui concerne le chiffre d'affaires (CA), l'INA avait anticipé dans son budget initial 2020 un retour à la croissance de ses ressources propres, en tablant sur une reprise de la formation continue (attendue depuis deux ans) et sur le développement de recettes liées au déploiement de plusieurs plateformes numériques (Madelen, Médiaclic, Lumni...), mais l'impact financier de la crise sanitaire du premier semestre 2020 est extrêmement significatif et a conduit l'Institut à revoir sa prévision de CA pour 2020 à 31,5 M€, en recul de plus de 8 M€ par rapport au montant inscrit en budget initial 2020. A date, l'évolution et le rattrapage 2021 ne peuvent être estimés précisément compte tenu des aléas liés à cette crise et des évolutions qu'elle implique, notamment pour la formation professionnelle. Les nouvelles propositions développées par l'établissement et la mise en production de plusieurs offres à destination du grand public et des professionnels devraient toutefois lui permettre de retrouver une trajectoire de recettes à la hauteur des ambitions que porte l'INA à travers son projet d'entreprise.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP attendus en 2021
01 – Institut national de l'audiovisuel	89 738 042	0
Total	89 738 042	0

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP attendus en 2021
01 – Institut national de l'audiovisuel	89 738 042	0
Total	89 738 042	0

Institut national de l'audiovisuel

Programme n° 845 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)**2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP prévus en 2020
01 – Institut national de l'audiovisuel	88 185 942	0
Total	88 185 942	0

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP prévus en 2020
01 – Institut national de l'audiovisuel	88 185 942	0
Total	88 185 942	0

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2020	Demandées pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021	Ouverts en LFI pour 2020	Demandés pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	88 185 942	89 738 042	0	88 185 942	89 738 042	0
Prêts et avances	88 185 942	89 738 042	0	88 185 942	89 738 042	0
Total	88 185 942	89 738 042	0	88 185 942	89 738 042	0

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Institut national de l'audiovisuel	0	89 738 042	89 738 042	0	89 738 042	89 738 042
Total	0	89 738 042	89 738 042	0	89 738 042	89 738 042

DÉPENSES PLURIANNUELLES

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2020

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 (RAP 2019)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019	AE (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020
0	0	88 185 942	88 185 942	0

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP au-delà de 2023
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020	CP demandés sur AE antérieures à 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE antérieures à 2021
0	0 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2021 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021
89 738 042 0	89 738 042 0	0	0	0
Totaux	89 738 042	0	0	0

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2021

CP 2021 demandés sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2022 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021
100,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION 100,0 %**01 – Institut national de l'audiovisuel**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	89 738 042	89 738 042	0
Crédits de paiement	0	89 738 042	89 738 042	0

Il est prévu d'allouer à l'INA en 2021 une dotation publique de 87,9 M€ HT.

L'INA prévoit en 2021 de :

- poursuivre sa mission de conservation des archives audiovisuelles : lancé en 1999 à la veille du premier contrat d'objectifs et de moyens (COM 20002003), le plan de sauvegarde et de numérisation (PSN) reste prioritaire pour l'INA et devrait être achevé courant 2021.
- poursuivre l'application des axes stratégiques majeurs de sa stratégie d'entreprise, lancée en fin d'année 2016, fondée sur l'adaptation de toutes les offres et services de l'INA, commerciaux ou de service public, aux nouveaux usages numériques, pour tous ses publics et usagers. Ces nouvelles offres seront rendues accessibles de manière renouvelée, augmentée et simplifiée à partir d'un Hub, grand site carrefour auquel seront arrimées toutes les propositions de l'établissement, pour tous ses publics (professionnels, chercheurs, institutions, en France comme à l'étranger, grand public) et qui sera pleinement opérationnel en 2021 pour incarner la transformation numérique de l'Institut.
- renforcer son offre de formation initiale et professionnelle afin de faire face aux nouveaux enjeux du domaine, nés de la réforme des modes de financement et des nouveaux moyens de formation dématérialisés en s'appuyant sur ses deux centres de formation.
- déployer son projet d'école de la deuxième chance avec la mise en œuvre de « Classe Alpha » en partenariat avec la région Île de France.
- maintenir le niveau d'investissement nécessaire à la poursuite de la mise en œuvre de son projet stratégique d'entreprise et à l'évolution de ses infrastructures informatiques, afin de garantir à moyen terme l'efficacité et la robustesse des réseaux technique et documentaire de l'établissement.
- finaliser son chantier immobilier à Bry-sur-Marne. Ce projet repose sur l'extension du site de Bry1, grâce à la construction d'un bâtiment de 4 000 m² dont l'achèvement était prévu en novembre 2020. À ce stade du chantier, la date de livraison définitive de l'ouvrage est en cours d'ajustement à la suite de l'arrêt du chantier pendant la crise sanitaire du deuxième trimestre 2020.

Les prévisions budgétaires retenues par l'Institut pour 2021 sont susceptibles d'évoluer : en l'état actuel, il est délicat d'anticiper l'ensemble des impacts financiers de la crise covid-19 sur les comptes de l'INA, fortement liés à une reprise de l'économie du secteur audiovisuel dans les mois à venir en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Une première estimation de ces impacts sur l'exercice 2020 a conduit l'INA à revoir ses prévisions budgétaires au cours de l'été 2020 à travers la réalisation d'un budget rectificatif construit à partir des éléments immédiatement disponibles.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'opérations financières	89 738 042	89 738 042
Prêts et avances	89 738 042	89 738 042
Total	89 738 042	89 738 042